



Luxembourg, le 28.04.2026

AVIS Perturbation 2026/263 du 03.04.2026

RECTIFICATIF du 28.04.2026

Objet: Lignes 423, D10, E10, R02

En raison de travaux, le CR154 Alzingen à Syren sera barrée à toute circulation

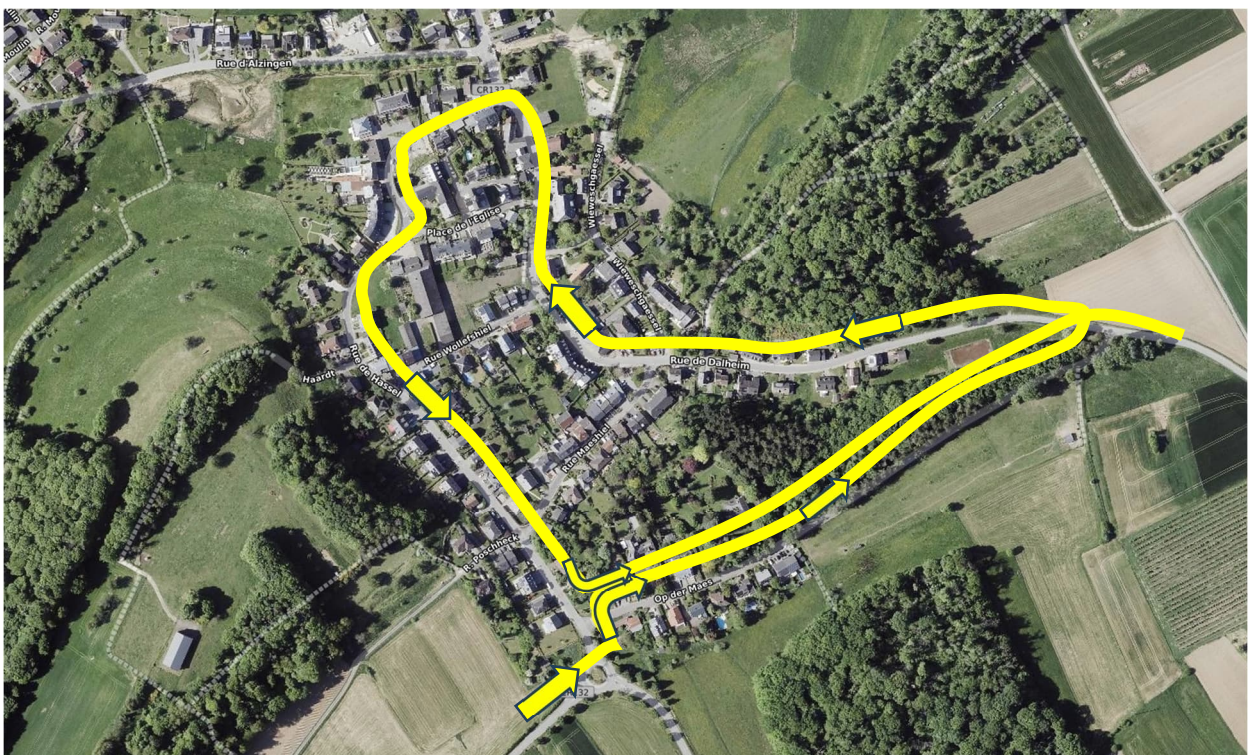
du lundi 13 avril 2026, 9h00 et jusqu'à nouvel avis

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Sens Luxembourg - Dalheim

Les courses d'autobus concernées seront déviées après la desserte de l'arrêt Hesperange-Uerbengsschlass via la N.3 en direction de Schlammeté – C.R.162 en direction de Hassel – à CR132 en direction de Syren – rond-point 2^{ème} sortie rue de Hassel – à droite 'Op der Maes' – à gauche rue de Dalheim – desserte des arrêts Syren-Klapsbréck, -Nidderbaach provisoire, -Rue de Hassel – à gauche 'Op der Maes' suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Syren-Troudlermillen
- L'arrêt d'Alzingen-Gässel sera remplacé par l'arrêt de -Trapeneck.
- L'arrêt de Syren-Nidderbaach sera déplacé vers la rue de Dalheim à hauteur des immeubles 1-2.
- **Sera desservi exceptionnellement l'arrêt de Syren-rue de Hassel.**



Sens Dalheim – Luxembourg

Les courses d'autobus concernées seront déviées après la desserte de l'arrêt Syren Klappsbréck via la rue de Dalheim – rondpoint 2^{ième} sortie rue de Hassel - Syren-Nidderbaach provisoire, -Rue de Hassel – rondpoint 1^{ière} sortie – CR132 en direction de Hassel – à droite CR162 en direction Alzingen – à droite N3 suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Syren-Troudlermillen
- L'arrêt d'Alzingen-Gässel sera remplacé par l'arrêt de -Trapeneck.
- L'arrêt de Syren-Nidderbaach sera déplacé vers la rue de Dalheim à hauteur des immeubles 1-2.
- **Sera desservi exceptionnellement l'arrêt de Syren-rue de Hassel.**



Ligne E10

La course E10 3461 sera avancée au départ de 10 minutes. (Filsdorf, Wäschbour 6h40)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).